



## *Le Gouvernement ne pourra pas dire qu'il ne savait pas !*

Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière. Commission d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail

FO-Santé du 11 décembre 2009

### Déclaration liminaire

Cette réunion se situe quelques jours après l'accord portant sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique signé par la quasi totalité des organisations syndicales.

**Cet accord prévoit la création d'un observatoire de la santé et de la sécurité au travail pour la fonction publique (Etat, territoriale et hospitalière) et un plan national de lutte contre les risques psycho-sociaux (dépression, stress, etc.) et sur les troubles musculo-squelettiques. (TMS)**

C'est un accord qui sera important, ou qui ne le sera pas, selon les moyens qui serviront sa réalisation et les mesures qui l'encadreront.

*les charges de travail assumées par les emplois supprimés ne pourront se reporter sur ceux qui restent...*

C'est un pari sur l'avenir pour que les employeurs de la fonction publique prennent toute la dimension de l'intérêt qu'il y a de faire travailler les fonctionnaires dans de bonnes conditions de santé et de sécurité.

Or le Gouvernement signe cet accord, et la politique mise en place pour personnels hospitaliers va à l'encontre des objectifs affichés dans cet accord.

*Les troubles musculo-squelettiques et les troubles psycho-sociaux* sont les premières raisons de l'augmentation des accidents de travail et des maladies professionnelles dans la fonction publique hospitalière. Cela traduit l'épuisement des personnels.

Le plafond des heures supplémentaires est très largement dépassé et les employeurs hospitaliers n'ont pas attendue la circulaire sur la grippe pour mettre en miette les règles élémentaires de sécurité et de protection de la santé des personnels au regard notamment de la durée maximale du travail.

Le projet de décret portant sur le cumul d'activité et autorisant un salarié à travailler au-delà de la durée maximale du travail est une mauvaise chose pour la santé et la sécurité au travail et apparaît comme contraire au droit communautaire fixant la durée maximale du travail.

Mais la Fédération FO des Services Publics et de Santé s'inquiète encore davantage des mesures à venir, conséquences des recettes insuffisantes qui sont accordées aux hôpitaux.

Les plans de retour à l'équilibre, sous contrainte, se traduisent tous par des réductions d'effectifs alors que la charge de travail reste la même voire augmente.

Le Gouvernement prend la décision de réduire le nombre de fonctionnaires hospitaliers, en profitant notamment des 220.000 départs prévus d'ici 2015 comme l'a déclaré récemment le Ministre du budget et des comptes publics.

Vous devez comprendre que les charges de travail assumées par ces emplois supprimés ne pourront se reporter sur ceux qui restent, sans atteindre l'éthique du personnel hospitalier et son héroïque dévouement.

Tous les experts sont formels ! Lorsque les objectifs fixés à des salariés, fussent-ils directeur d'hôpital, ne sont pas accompagnés des moyens correspondants, cela se traduit partout, à Renault, à France Télécom, au pôle emploi, y compris dans les hôpitaux,

*C'est en toute conscience qu'il porte atteinte à la santé et à la sécurité des fonctionnaires hospitaliers !*

## *Pour améliorer les conditions de santé et de sécurité au travail...*

par des signes de désespérance et dramatiques et insupportables

Le Dr Christophe Dejours, (*titulaire de la chaire psychanalyse-santé-travail au Conservatoire national des arts et métiers*), souligne l'importance de l'organisation du travail.

*« Il y a trente ou quarante ans, dit-il, le harcèlement, les injustices existaient, mais il n'y avait pas de suicides au travail. Leur apparition est liée à la déstructuration des solidarités entre les salariés. Celles-ci ont été broyées par l'évaluation individuelle des performances, qui crée de la concurrence entre les gens, de la haine même. Cette évaluation doit être remise en question, et je connais des entreprises qui le font »* conclut-il !

Or le Gouvernement et Ministère instaurent les *primes de résultat et d'intéressement* visant à isoler et à culpabiliser les personnels hospitaliers, ceux-là même qui persistent dans une démarche professionnelle de qualité.

Vous allez démotiver les solidarités et porter une grave atteinte à la qualité de prise en charge des malades hospitalisés.

*Ce n'est pas au moment où les causes des troubles psychosociaux sont identifiées qu'il faut les généraliser.*

Les employeurs publics dont vous êtes, doivent comprendre que l'humain ne peut s'utiliser comme un robot, ou pire, qu'en 2010, soit rangé au rang des esclaves de

la modernité sous le vocable de ressources humaines et condamnées à poursuivre des objectifs inaccessibles.

**Ce n'est pas au moment où les causes des troubles psychosociaux sont identifiées qu'il**

**faut les généraliser.**

Notre signature au bas d'une page traduit cette volonté de faire changer les modes de gestions des personnels hospitaliers afin d'améliorer leurs conditions de santé et de sécurité au travail.

Dans le même temps **vous installez dans nos hôpitaux toutes les conditions pour que les hospitaliers, chargés d'accompagner la maladie, la souffrance et la mort, se retrouvent dans la même posture que ceux qui sont découragés, désespérés et qui ont démissionné de la vie.**

*l'humain ne peut s'utiliser comme un robot et être rangé au rang des esclaves de la modernité*

☞ Vous devez prendre conscience de vos contradictions.

☞ Vous devez abandonner votre gestion dogmatique des hôpitaux publics.

☞ Vous devez arrêter les suppressions d'emplois.

☞ Vous devez abandonner vos projets d'évaluation individuelle, de prime de résultat et d'intéressement collectif.

☞ Vous devez arrêter d'imposer des objectifs aux agents hospitaliers sans leur donner les moyens de les atteindre.

☞ Vous devez mettre en place un plan national de lutte contre les risques psychosociaux (dépression, stress, etc.).

En clair, la fédération FO des services publics et de Santé vous demande de respecter votre signature.

Merci de votre attention.

Paris le

11 décembre 2009



*...vous devez arrêter d'imposer des objectifs aux agents hospitaliers sans leur donner les moyens de les atteindre.*